



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040480

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/01/2024 15H56 C:005360 I:40382
V/REF : 935393
V/Email reçu le Lundi 29/01/2024 a 15H56

SELON DEVIS N° 3120083

V/REF.IMM. 6245

IMMEUBLE : 16 VELOUTIERS -6245
16 A RUE DES VELOUTIERS
.
69510 SOUCIEU EN JARREST

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 08 Avril 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N16 VELOUTIERS - LOGEMENT DE MME DUFOUR AU RDC TEL.04 78052604 OU
PORT.06 42546343(FILLE A JOINDRE EN PIORITE)

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 3120083 du 20/12/2023 d un montant de
1180,32€ HT

Donneur d'ordre : M. L. JOUMNI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES LOGEMENT DE MME DUFOUR AU
REZ-DE-CHAUSSEE

DEPOSE ET REMPLACEMENT DU TABLIER ET DU MOTEUR VOLET ROULANT ELECTRIQUE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA TELECOMMANDE

CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE REPLI DU CHANTIER

LA TRAVAUX DE REPRISE EN PLACO, ENDUIT ET PEINTURE NE SONT PAS COMPRIS
DANS LE PRESENT DEVIS

NOS INTERVENTIONS DES 27/02, 12/03/2024

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 18/03/24 a 10H22

IB AB Email envoyé le 14/03/24 a 10H36 M. L. JOUMNI

MP LCOMPTER Email envoyé le 12/03/24 a 17H55 M. L. JOUMNI



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040480

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	MS00102-Rempl.moteur élec.volet rou.20Nm	303,51	303,51
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	55,64	55,64
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
5,00	Tablier pvc volet roulant /m2	150,00	750,00
1,00	Telecommande	71,17	71,17
TOTAL H.T.			1180,32
T.V.A. a 10,00%			118,03
TOTAL T.T.C.En EURO			1298,35

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 935393 du 18/03/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

MME DUFOUR Odette

16 A RUE DES VELOUTIERS

69510 SOUCIEU EN JARREST

Référence de la Demande

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 04.78.05.26.04

06245-00003-00002-00005 H / Type 3

Date entrée: 16/06/2004

Délai

Date limite exécution : 02/04/2024

Observations

BON DE REGUL

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 TRAVAUX SELON DEVIS N°3120083 BON DE REGUL REF 29/01/2024 15H56 TRAVAUX DEJA EFFECTUES	1,00	1 180,32	1 180,32	118,03	1 298,35
Total H.T.					1 180,32
Total TVA					118,03
Total TTC					1 298,35

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BOUKERRIA HOUDA le 18/03/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence.
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5

1/2

18/03/2024 à 12:19



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **16 A RUE DES VELOUTIERS 69510 SOUCIEU EN JARREST**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **18/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 935393